



Comptes de l'année 2023 de la commune de Hautemorges

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 24.06.2024

Municipal concerné : M. Aurel Matthey, municipal



Sommaire.....	2
1. Préambule.....	3
1.1. Bases légales	3
1.2. Introduction	3
1.3. Situation.....	3
2. Comptes de fonctionnement 2023 et explications sur le résultat	4
2.1. Résultat et écarts au budget.....	4
2.2. Attribution du résultat.....	7
2.3. Marge d'autofinancement (MA).....	7
2.4. Amortissements complémentaires et mouvements des réserves	8
3. Investissements.....	9
4. Endettement	10
5. Conclusion.....	11



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

1.1. Bases légales

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956, du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes de l'année 2023 de la commune de Hautemorges.

1.2 Introduction

Les comptes 2023 se basent sur un budget initialement déficitaire de CHF 399'650.00. Durant l'année, un crédit complémentaire au budget vous a été présenté pour un montant de charges de CHF 61'000.00 (préavis n° 02/2023 - Création d'une maison des jeunes). À la suite de l'approbation de ce dernier, le déficit 2023 budgété se monte alors à CHF 460'650.00.

Ainsi, les comptes 2023 présentés dans ce préavis sont les deuxièmes comptes annuels de la commune de Hautemorges. Il est à préciser que ces comptes se basent sur un budget 2023 établi durant la première année d'exploitation de la commune. Des écarts d'estimation du volume d'activités peuvent encore subvenir.

Ce préavis procure des explications sur le niveau et l'attribution du résultat, ainsi qu'un récapitulatif de la situation financière de la commune de Hautemorges. Les événements spécifiques de chaque dicastère sont commentés dans le livret des comptes en annexe ou dans le rapport de gestion.

1.3 Situation

L'établissement des comptes 2023 n'a pas présenté de difficulté particulière et a pu bénéficier des processus et travaux mis en place lors du bouclage des comptes 2022 de la commune de Hautemorges.

Les tâches liées à la mise en place de la commune ont été moindres, mais subsistent néanmoins encore. Il s'agit essentiellement du paramétrage de la facturation à la suite de la validation des derniers règlements propres à la commune de Hautemorges.

Comme mentionné dans le préavis des comptes 2022, l'équipe de la bourse est désormais composée de 3 personnes pour un équivalent de 2.4 EPT.



2. Comptes de fonctionnement 2023 et explications sur le résultat

2.1 Résultat et écarts au budget

Alors que le budget 2023 initial, complété de la demande de crédit complémentaire au budget n° 02/2023, prévoyait une perte de CHF 460'650.00, le résultat des comptes 2023 avant amortissements complémentaires ou attribution à la réserve générale se monte à CHF 1'754'671.21.

Après avoir effectué les amortissements complémentaires et l'attribution à la réserve générale détaillés plus loin, le résultat final présente un excédent de produits de CHF 72'745.06.

Ci-après, un comparatif entre le budget et les comptes 2023 avant amortissements complémentaires et attribution au fonds de réserve Général, soit :

Rubrique	Budget (CHF)	Comptes avant attribution du résultat (CHF)	Ecart au budget (CHF)
Total des produits	25'354'000.00	25'902'186.67	548'186.67
Total des charges	25'814'650.00	24'147'515.46	1'667'134.54
Résultat	-460'650.00	1'754'671.21	2'215'321.21

Ci-après vous trouverez les sujets/rubriques dont le résultat dans les comptes 2023 diffère des prévisions au budget 2023. Ainsi, les différences majeures entre le budget 2023 et les comptes 2023 sont :

Les salaires et charges sociales

La différence globale entre le budget (CHF 4'270'300.00) et les comptes (CHF 4'031'686.07) se monte à CHF 238'613.93.

Cette différence est composée des éléments suivants :

- Variation de taux d'activité en cours d'année
- Départs non-prévus et remplacements partiels
- Délai lors de l'embauche de nouveaux postes
- Estimation des heures annuelles (budget) trop importantes pour quelques personnes payées à l'heure
- Impact sur les charges sociales des changements cités ci-dessus
- Estimation de l'indexation des salaires basée sur l'IPC (budget)

Péréquation intercommunale, Facture sociale et Réforme policière

Ces trois volets, composant ce que l'on nomme communément la « Péréquation », montrent une différence globale en notre faveur de quelques CHF 449'166.20.

En effet, cette différence provient presque exclusivement du fait que les impôts perçus pris en compte dans le système de la péréquation sont quasiment similaires au budget 2023 (voir point « Impôts »), mais que c'est le nombre d'habitants qui a augmenté.

En effet, le fait d'encaisser les mêmes montants d'impôts mais financés par plus de population génère « une valeur du point d'impôt par habitant » plus faible, nécessitant des apports (péréquation, facture sociale et réforme policière) moins importants, d'où cette différence.



Amortissements

Le total des amortissements obligatoires du patrimoine administratif génère une différence en notre faveur entre le budget 2023 (CHF 1'154'800.00) et les comptes 2023 (CHF 839'334.05) qui se monte à CHF 315'465.95.

Ce montant provient exclusivement du fait que certains amortissements prévus au budget 2023 n'ont pas été effectués lors du présent bouclage des comptes 2023. En effet, lors du bouclage des comptes 2022, le solde de certains investissements ont été amortis entièrement via des amortissements complémentaires, ayant pour résultat de ne plus générer d'amortissement les années suivantes. Parmi ces investissements amortis en entier durant 2022, se trouvent principalement l'amortissement complet du solde de la compensation de sortie de la CIP, ainsi que la Maison de commune (Apples) (voir préavis n° 04-2023, point 2.3).

Impôts

Globalement, l'écart entre les impôts budgétés (CHF 12'954'200.00) et les impôts effectifs des comptes (CHF 13'168'919.11), soit CHF 214'719.11 est relativement faible. Cette différence est composée par un écart de CHF – 619'625.27 sur les impôts sur le revenu des personnes physiques, compensé globalement par les autres impôts. Ainsi, notre « valeur du point d'impôts » varie peu entre 2022 (CHF 168'935.00) et 2023 (CHF 167'962.00). Cependant, comme la population de Hautemorges a augmenté entre 2022 et 2023, la « valeur du point d'impôts par habitant » a diminué. Pour rappel, c'est cette valeur par habitant qui sert aux divers calculs de la péréquation, d'où une baisse des charges péréquatives (voir point Péréquation intercommunale, Facture sociale et Réforme policière).

Remboursements de tiers et des assurances

La nature « Remboursements de tiers, assurances » possède un écart important en notre faveur entre le budget et les comptes en 2023 (CHF 230'970.59). Cet écart est composé majoritairement d'indemnités payées par les assurances. Ce poste est, par l'inconnue des cas, sous-estimé lors de l'élaboration du budget. Cependant, de nombreux cas de maladie et accidents non-professionnels se sont produits cette année, générant un montant important d'indemnités d'assurances.

Les assurances pour couverture de risques ont aussi été plus sollicitées que prévu.



Intérêts financiers

Le budget 2023 prévoyait un montant d'intérêts sur les emprunts de CHF 400'000.00 contre un montant dans les comptes de CHF 311'968.91, générant ainsi un écart de CHF 88'031.09.

Cet écart s'explique d'une part par un budget qui tenait compte d'intérêts sur d'éventuels nouveaux emprunts liés à des investissements qui n'ont pas eu lieu et d'autre part par le fait que la Municipalité a procédé à d'importants remboursements d'emprunts durant cette exercice 2023 (voir point « Marge d'autofinancement (MA) »), stoppant ainsi les intérêts de ces derniers.

Frais de fonctionnement (achat et entretien du matériel et des installations, services et conseils externes)

Ces frais, qui correspondent aux natures 311 à 319, regroupent l'ensemble des coûts de fonctionnement de la commune. Pour la plupart de ces comptes, le budget est du ressort de la Municipalité.

Les écarts constatés entre le budget (choix et estimation des travaux/achats/services) et les comptes (réalisation de travaux/achats/services) mettent en évidence les difficultés actuelles dans l'estimation du volume de ces frais réalisables dans l'exercice, ainsi que dans l'évaluation de leurs coûts.

Cependant, après 3 années d'exploitation, dont 2 années de comptes bouclés, la Municipalité possède une meilleure vision sur l'orientation des travaux à suivre, ainsi que sur le volume de ceux-ci.

C'est pourquoi la Municipalité continue à travailler dans l'optique de diminuer cette marge d'inconnue. Ainsi, l'écart global constaté entre le budget et les comptes se monte à CHF 757'625.41.

Tableau récapitulatif des principaux écarts des comptes 2023 par rapport au budget 2023

Sujet/Rubrique	Budget 2023 (CHF)	Comptes 2023 (CHF)	Ecart (CHF)
Salaires et charges sociales	4'270'300.00	4'031'686.07	238'613.93
« Péréquation », montants nets des 3 volets	2'995'000.00	2'545'833.80	449'166.20
Amortissements	1'154'800.00	839'334.05	315'465.95
Impôts	12'954'200.00	13'168'919.11	214'719.11
Remboursement de tiers et des d'assurances	263'000.00	493'970.59	230'970.59
Intérêts financiers	400'000.00	311'968.91	88'031.09
Frais de fonctionnement (achat et entretien matériel, services)	5'952'800.00	5'195'174.59	757'625.41
Total divers écarts au budget 2023			2'294'592.28



2.2 Attribution du résultat

Le résultat des comptes 2023 se décompose comme suit :

Rubrique	Montant (CHF)
Revenus financiers (épurés)	+ 23'097'793.02
./. Charges financières (épurées)	- 20'497'450.23
= Marge d'autofinancement	= 2'600'342.79
./. Amortissements selon budget	- 839'334.05
./. Amortissements complémentaires selon budget	- 40'790.60
./. Attributions aux fonds de réserve	- 220'007.01
+ Prélèvements aux fonds de réserve	+ 254'460.08
= Résultat intermédiaire	= 1'754'671.21
Attribution du résultat	
./. Amort. compl. Plan directeur et PACom Apples (05/2007)	- 300'390.95
./. Amort. compl. Eclairage public Centre du Village Pampigny (01/2021)	- 100'932.65
./. Amort. compl. Eclairage public Rue du Moulin Reverolle (07/2020)	- 15'963.85
./. Amort. compl. Château Pampigny, Réfection toiture, façades et installation paratonnerre (08/2020)	- 246'719.00
./. Amort. compl. Eglise Pampigny, Etude changement chauffage et accès pour personnes à mobilité réduite (01/2020)	- 36'284.50
./. Amort. compl. Achat bâtiment « Maison des Jeunes »	- 81'635.20
./. Attribution au fonds de réserve Général	- 900'000.00
= Résultat final (excédent de produits)	= 72'745.06

(Le total des amortissements complémentaires lors de l'attribution du résultat se monte à CHF 781'926.15).

2.3 Marge d'autofinancement (MA)

Pour rappel, cette marge représente le montant d'argent généré par l'activité annuelle de la commune (le fonctionnement), permettant ainsi de financer des investissements sans recourir à l'emprunt ou de désendetter la commune en remboursant des emprunts.

La marge d'autofinancement 2023 de Hautemorges se monte à CHF 2'600'342.79.



2.4 Amortissements complémentaires et mouvements des réserves

Hormis les amortissements prévus au budget et inscrits dans les comptes pour un montant de CHF 839'334.05, les investissements suivants ont été amortis de manière complémentaire, soit :

Investissements	Montant CHF
Eglise Pampigny, Changement chauffage et accès pour personnes à mobilité réduite (04/2021)	40'790.60
Plan directeur et PACom Apples (05/2007)	300'390.95
Eclairage public Centre du Village Pampigny (01/2021)	100'932.65
Eclairage public Rue du Moulin Reverolle (07/2020)	15'963.85
Château Pampigny, Réfection toiture, façades et installation paratonnerre (08/2020)	246'719.00
Eglise Pampigny, Etude changement chauffage et accès pour personnes à mobilité réduite (01/2020)	36'284.50
Achat bâtiment « Maison des Jeunes »	81'635.20
Total des amortissements complémentaires :	822'716.75

Contrairement aux comptes 2022, les comptes 2023 n'ont pas fait l'objet d'ajustements supplémentaires en termes d'équilibrage des actifs et des fonds de réserve. Le seul mouvement important est l'attribution d'un montant de CHF 900'000.00 sur le fonds de réserve « Général » en prévision d'importants ajustements sur les comptes du bilan à fin 2024.

Les fonds de réserve ont globalement augmenté, passant de CHF 17.0 millions en début d'exercice 2023 à CHF 17.9 millions à fin 2023. Cette différence de près de CHF 0.9 million s'explique par les mouvements suivants :

Attributions aux fonds de réserve :

- CAD (Pampigny), Excédent de revenus 2023	CHF	19'048.74
- Chaudière à gaz (Apples), Excédent de revenus 2023	CHF	703.54
- Acquisition et dévelpt futurs (revenus 2023 Gravière des Délices)	CHF	42'930.40
- Taxe d'usage du sol 2023 non-redistribuée	CHF	98'948.30
- Attribution du résultat au fonds de réserve « Général »	CHF	900'000.00
- Eau potable	CHF	58'376.03
Total des attributions	CHF	1'120'007.01

Prélèvements sur les fonds de réserve :

- Epuration des eaux (part Réseau d'égouts et d'épuration)	CHF	12'127.60
- Epuration des eaux (part STEP)	CHF	200'136.38
- Abris PC (Cottens)	CHF	1'405.50
- Restauration du Temple (Pampigny)	CHF	40'790.60
Total des prélèvements	CHF	254'460.08



3. Investissements

Le tableau ci-après récapitule les préavis d'investissements toujours en cours et présente les mouvements de fonds de l'année 2023, soit :

N° Préavis	Commune <i>(historique)</i>	Intitulé	Crédit accordé (CHF)	Mouvements 2023 (CHF)	Dépenses cumulées au 31.12.2023 (CHF)	Recettes cumulées au 31.12.2023 (CHF)
	Reverolle	Transfert de la valeur de l'ancienne administration de Reverolle au patrimoine financier		-218'800.00		
05/2007 03/2017 11/2022	Apples	Révision PACom	339'000.00	-24'599.15	331'337.90	30'946.95
07/2018	Apples	Réfection des routes en béton EST – Eau potable	378'000.00	-65'353.00	413'841.02	79'542.09
03/2019	Pampigny	Révision PACom	124'000.00	24'791.00	105'273.10	0.00
01/2021	Pampigny	Réfection éclairage public, évacuation des eaux et eau potable Centre du Village	1'145'000.00	-78'406.55	883'214.31	79'597.00
04/2021	Pampigny	Changement du chauffage et accès mobilité réduite à l'Eglise	560'000.00	251'036.90	556'370.91	0.00
03/2019 12/2022	Reverolle	Révision PACom	152'000.00	21'988.21	102'782.37	9'804.30
07/2020	Reverolle	Réfection Rue du Moulin Supérieur (éclairage public, épuration et eau potable)	473'000.00	-20'235.20	491'189.90	22'489.00
02/2022	Hautemorges	Révision PACom (Bussy-Chardonney, Cottens et Sévery)	242'000.00	69'343.27	101'881.40	0.00
03/2022	Hautemorges	Elaboration du plan directeur des mobilités	63'000.00	15'283.46	60'199.99	0.00
08/2022	Hautemorges	Etude du PGEE et des STEP	150'000.00	61'486.75	61'486.75	0.00
	Hautemorges	Maison des Jeunes – Transfert valeur immeuble au patrimoine administratif		81'635.20	81'635.20	0.00
02/2023	Hautemorges	Création Maison des Jeunes	170'000.00	94'266.60	94'266.60	0.00
		Total des mouvements 2023		212'437.39		



4. Endettement

La commune est engagée par des emprunts à hauteur de CHF 19'770'287.50 au 31 décembre 2023. Au 1^{er} janvier ce total se montait à CHF 25'827'287.50. Ce mouvement de CHF - 6'057'000.00 n'est composée que de remboursements d'emprunts, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté.

En effet, la commune de Hautemorges détient plus de liquidités que son fonctionnement annuel ne le nécessite (liquidités excédentaires). Ces liquidités sont notamment alimentées par la marge d'autofinancement 2023. Comme expliqué dans le point « 2.3 Marge d'autofinancement », ces liquidités excédentaires peuvent servir à financer de nouveaux investissements ou à rembourser des emprunts.

Toujours dans une phase de planification et d'organisation, la Municipalité n'a pas encore initié de chantier nécessitant la signature d'un nouvel emprunt. Hormis les préavis pour la rénovation énergétique du locatif de la Croix-du-Moulin n° 2 (CHF 2'800'000.00) et pour l'étude pour le développement de PampiCentre (CHF 1'100'000.00), les préavis d'investissements qui vous ont été présentés jusqu'alors pourront être financés par les liquidités excédentaires, sans recourir à l'emprunt. Au vu de ce qui précède, la Municipalité a opté pour le remboursement des emprunts arrivés à terme durant 2023. Ceci a comme résultat une baisse du total des emprunts de CHF - 6'057'000.00 financés par l'utilisation de la marge d'autofinancement 2023 de CHF 2'600'342.79 et d'une utilisation des liquidités excédentaires.

La situation financière de la commune de Hautemorges est maîtrisée et saine.

Le calcul de l'endettement net par habitant, qui tient compte du patrimoine financier, montre un résultat négatif par habitant de CHF - 1'704.00. Cela signifie qu'au 31.12.2023, la valeur des avoirs de la commune (liquidités, créances de débiteurs et patrimoine financier) est supérieure à la valeur des dettes (fournisseurs et emprunts). Pour rappel, le patrimoine financier a permis d'encaisser en 2023 pour CHF 1'230'985.40 de loyers.

Selon le « Rapport sur les finances communales vaudoises en 2020 » émis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) du Canton, les valeurs appréciatives de cet endettement net par habitant sont les suivantes :

<1000	Faible
1'000-3'000	Modéré
3'000-5'000	Élevé
>5'000	Très élevé

Le même constat peut être fait sur la quotité de dette brute, ratio qui représente le niveau d'endettement de la commune par rapport au total des ses produits annuels.

Pour rappel, le plafond d'endettement maximum de la commune de Hautemorges pour la présente législature est de CHF 58'900'000.00 et représente une quotité de dette brute de 250%. Ce pourcentage est la limite autorisée par le Canton.



Sur la base des comptes 2023, cette quotité de dette brute s'élève à 85.6%. Les valeurs appréciatives du Canton sont, toujours selon le « Rapport sur les finances communales vaudoises en 2020 » :

<100%	Bon
100-150%	Acceptable
>150%	Mauvais

En résumé, la commune de Hautemorges possède un endettement de quelques 19.8 millions de francs suisses qui représente 85.6% des revenus financiers (épurés) de CHF 23'097'793.02. Ce pourcentage est qualifié de « Bon » selon les valeurs du Canton ci-avant. Ce ratio est actuellement avantageux de par le fait que la commune de Hautemorges a effectué passablement de remboursements d'emprunts. Cependant, les futurs investissements prévus par la Municipalité nécessiteront de recourir à de nouveaux emprunts, ce qui fera augmenter ce ratio.

A titre d'exemple, sur la base de revenus financiers (épurés) similaires, la capacité d'emprunts supplémentaires avant d'atteindre le ratio de 150% (maximum de la qualification « Acceptable ») est d'environ CHF 15'000'000.00.

La Municipalité est consciente de ce potentiel d'endettement, mais aussi du volume des investissements futurs nécessaires à la bonne marche de la commune de Hautemorges et accorde une attention particulière quant aux choix et la priorisation de ces derniers.

5. Conclusion

Ces comptes sont les deuxièmes de la commune de Hautemorges. Ils présentent un résultat avant amortissements complémentaires et attribution à la réserve de CHF 1'754'671.21. En tenant compte du déficit prévisionnel de CHF - 460'650.00, l'écart global par rapport au budget 2023 est de CHF 2'215'321.21.

Toutefois, cet écart se justifie pour la majeure partie par des événements extraordinaires et non-pérennes. La partie restante de ces écarts, soit CHF 757'625.41, est constituée de travaux/entretiens/prestations externes non-exécutés, reportés au budget 2024, abandonnés ou réalisés en-deçà des prévisions budgétaires de CHF 5'952'800.00, matérialisant ainsi les difficultés et les inconnues qui subsistent lors de l'établissement du budget, notamment dans l'estimation (sans comparaison) du volume de travaux que le personnel pouvait effectuer ou conduire durant une année.

La Municipalité est consciente des difficultés de planification de travaux/prestations et a à cœur de continuer à réduire cette marge d'imprécision dans les prochains exercices. Il est toutefois important de mentionner que la Municipalité s'est appliquée à respecter les coûts et que les travaux prévus dans le budget et réalisés, l'ont été dans les coûts prévus.



En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis no 08/2024
- Oui le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- a) d'accepter les comptes 2023 de la commune de Hautemorges et d'en donner décharge à la Municipalité, au boursier et aux membres de la commission de gestion;
- b) d'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 72'745.06 en augmentation du capital.

Le présent préavis ainsi que les documents annexes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024.

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique

Le secrétaire

M.-Chr. Gilliérou

M.-C. Gilliérou



J. Urben

J. Urben

Annexe : - Livret des comptes de fonctionnement 2023 avec commentaires, du bilan au 31 décembre 2023 et des investissements